

Eponger maintenant la dette de l'AI pour éviter des mesures plus draconiennes

Cristina Gaggini, directrice romande d'économiesuisse, justifie le relèvement de la TVA pendant sept ans pour financer l'AI, dont le déficit représente une menace pour les rentes AVS et pour l'économie dans son ensemble



L'état ne cesse de se resserrer sur nos principales assurances sociales. Elles constituent un vaste chantier ponctué de révisions et de votations populaires, qui n'est pas sans rappeler les souffrances d'un Sisyphé. Et pourtant, il faudra bien venir à bout des défis d'une société vieillissante. Un effort s'impose pour assurer la viabilité financière des assurances sociales – assurance chômage, AVS, AI et prévoyance professionnelle en tête – et en préserver l'esprit. Il en va non seulement de la crédibilité de l'Etat et du maintien de la cohésion sociale, mais aussi des moyens à disposition pour investir dans des domaines clés, dans un pays dont la matière grise reste la principale ressource.

Le 27 septembre 2009, le peuple se prononcera sur le financement additionnel de l'AI,

une institution profondément endettée et qui entraîne – par fonds interposé – l'AVS dans sa chute. Chaque année, 1,4 milliard de francs de réserves de l'AVS est en effet consommé par l'AI. Si on laisse la situation en l'état, l'AVS ne sera plus en mesure de garantir l'intégralité de ses prestations d'ici une dizaine d'années. Sans compter que la dette de l'AI aura atteint 20 milliards de francs d'ici cinq ans. Une augmentation des prélèvements salariaux serait alors inexorable, avec pour conséquence le renchérissement de la main-d'œuvre.

Pour combler le déficit uniquement par des économies, il faudrait réduire du jour au lendemain le montant des rentes AI de 40% ou supprimer la moitié d'entre elles. Une option à écarter d'emblée, ne serait-ce qu'en raison des drames humains qu'elle provoquerait.

Il faut éviter qu'à l'avenir le budget des assurances sociales ne réduise

à peau de chagrin d'autres secteurs clés

Dès lors, il est absolument indispensable de poursuivre le plan d'assainissement de l'AI prévu en trois étapes. Le premier volet a déjà apporté d'excellents résultats. Depuis l'entrée en vigueur des 4^e et 5^e révisions de l'AI, le nombre de nouvelles

rentes a chuté de 37%. Et depuis 2006, le nombre total de rentes a également été réduit.

La deuxième étape, objet de la votation de septembre, consiste à relever temporairement la TVA de 0,4 point du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017. Avec 40 centimes supplémentaires sur 100 francs de dépenses, il sera possible d'éponger le déficit de l'AI et de stopper l'accroissement de sa dette. Plus important encore, l'AI disposera d'un fonds de réserve autonome, séparé de celui de l'AVS.

Pendant cette phase transitoire de sept ans, de nouvelles mesures seront introduites par la 6^e révision, en cours d'élaboration, avec pour objectif d'équilibrer durablement les comptes

dès 2018, lorsque la période de relèvement de la TVA prendra fin.

Des hausses d'impôts ne sont jamais populaires, certes. A

fortiori en période de récession. C'est pourquoi le relèvement de la TVA entrera en vigueur en 2011 et non en 2010 comme initialement prévu. Mais la vraie question est de savoir si on peut se permettre de laisser l'AI et l'AVS tomber dans un gouffre financier, ce qui nécessitera tôt ou tard des mesures bien plus draconiennes et, à n'en pas douter, une réduction des prestations.

La Suisse peut et doit veiller à la bonne gestion des assurances sociales, non seulement par rapport à leurs contributeurs et à leurs bénéficiaires, mais aussi pour éviter que, dans une vingtaine d'années, le budget des assurances sociales ait pris des proportions telles que les investissements dans d'autres secteurs clés pour notre économie – infrastructures et recherche par exemple – ne soient réduits à peau de chagrin.